

C.A.T.H.M.A.

Compte rendu de la réunion du 26 juin 1984

Présents : G.D.A., J.-C. Alcamo, M. Bonifay, S. Grange, M.-T. Llopis-Cavaillès, J.-P. Pelletier, Cl. Raynaud, Y. et J. Rigoir, L. Rivet, L. Vallauri.

Le but de cette réunion était la préparation du colloque de Sienne. G.D.A. demande quels sont les sites qui doivent être mentionnés sur la carte géographique: pour le XI^e s.; Apt (sans trop de certitude, Cucuron et Saint-Symphorien; pour l'antiquité tardive, pour la Provence: Marseille (en distinguant la Bourse et Saint-Victor), Arles, Saint-Blaise, Saint-Julien-les-Martigues, Aix, Cadrix, La Gayole, Piégu (Rougiers), Fréjus (ancien hôpital), Olbia; pour le Languedoc: Lunel-Viel, Pataran (Aigues-Vives), L'Hortus (Valflaunès), Lombren, Vénéjan (Bagnols-sur-Cèze), Le Marduel (Saint-Bonnet-du-Gard), Nîmes, Générac, La Roche-Saint-Secret, Vallon-Pont-d'Arc, Mailhac, Narbonne, Carcassonne, La Madeleine (Azille). Vintimille.

Exposé de M. Bonifay (responsable de la partie présentation des sites qui ont permis de tester la méthode de comptage). Il a retenu six sites sur les quinze sélectionnés. Ceux dont le travail n'était pas assez avancé ont été éliminés.

Marseille-Bourse est découpé en trois périodes : 425/475, 475/525, 575/625 ;

Cour Sud de Saint-Victor; 475/560 ;

Aix: 2 couches, une d'occupation, une de remblais, probablement contemporains. 475/500.

La Gayole

a) phase 3 de 450 à 500

b) phase 2 de 500 à 550

c) phase 3 de 550 à 600

(Devrait on éliminer cette dernière phase très abîmée par les remaniements du sol ?).

Saint-Julien-les-Martigues : de 375 à 425.

Lunel-Viel : première phase de 350 à 375.

2^eme " 390 à 430

S^eme " 425 à 475

4^eme " 475 à 525

S^eme " 500 à 600.

Il faut bien souligner le côté "arbitraire" de cette datation qui n'est qu'un symbole pour constater des changements. Les regroupements seront à faire par dates larges plutôt que par années. A Pataran, on distingue 3 couches de 450 à 525. M. Bonifay souligne d'autres difficultés dans les comparaisons de ces comptages: ils sont faits d'une manière différente en Provence et en Languedoc.

Les communes grises, brunes, orangées, à pisolithes, ... ont été selon les lieux comptées en bloc "communes" ou séparées en catégories.

D'autres difficultés viennent du vocabulaire ... qui reste subjectif... Sur le littoral on peut noter une forte proportion de sigillée claire. En fait le meilleur pourcentage de claire D est de 18 % fin VI^e ou début VII^e à Marseille, tandis qu'il est de 2 % à la Gayole et de 17 % à Lunel-Viel, ces deux sites étant des sites ruraux.

En faisant des totaux, on trouve 10 % de Sig. claire D en Provence contre 5 % seulement en Languedoc. (mais sans différencier cités urbaines et sites ruraux).

Autre différence, le maintien au V^eme s. en Languedoc oriental de Luisante (mais est-ce la même que celle appelée "Lucente" par N. Lamboglia ? 10 % à Saint-Julien-les-Martigues contre 20 % à Lunel (au V^eme s.) tandis qu'il y en a 29 en Provence, contre 17 % en Languedoc.

Autre affirmation, qui montre des différences: le "rapide développement des DS.P.". En Languedoc 3 % entre 350 et 600 tandis qu'en Provence il progresse de 16 %, huit fois plus en Provence qu'en Languedoc...

Il faut noter également la progression des communes grises du V^eme au VII^eme siècle. En Languedoc, la masse des communes est plus importante., tandis qu'à Marseille, la proportion des céramiques fines reste importante. A un seul moment, au début du V^eme les céramiques fines diminuent. A Lunel, on voit une domination de la commune grise au VI^eme sur toutes les autres catégories de communes; à La Gayole, le pourcentage de commune grise reste stable. On note ainsi l'opposition de deux régions: opposition Luisante et DS.P. en rapport inverse. Si Marseille se détache des autres sites, c'est parce que c'est un site urbain et un port. Il faut insister sur les faciès régionaux...

En conclusion, ces comptages posent plus de problèmes qu'ils n'en résolvent, mais l'enquête n'est qu'à ses débuts, les statistiques ne sont valables, en principe, que si le nombre d'échantillons est suffisant, si tous les comptages suivent les mêmes règles...

Il était prévu que ces comptages devaient pouvoir servir à dégager une évolution des variantes typologiques des céramiques. Pour la catégorie "Sigillée, claire D" le critère est la chronologie de Hayes (malheureusement assez fragile à cause des anciennes fouilles mal datées ou de stratigraphies peu fiables) Après le congrès de Carthage, ont paru une mise au point plus satisfaisante, ses rétractations, qui permettent de déterminer trois groupes :

1. formes de D issues du IV^e et perdurant au V^e (par ex. les fonds de plats décorés de motifs géométriques) ;

2. nouvelles formes apparaissant dans la première ou dans la deuxième moitié du V^eme s. et au début du VI^eme s. ;

3. formes tardives (fin VI^eme, début VII^eme s.) caractérisées par un pied haut (Marseille, Olbia, Psalmodi). J.-P. Pelletier estime qu'il serait intéressant de faire un montage de dessins pour résumer ces affirmations.

GDA insiste sur les conséquences que ces datations “tardives” font apparaître dans l’évolution des structures urbaines à la fin du Ve siècle : il serait bon de les évoquer dès à présent.

Le rempart paléochrétien, de Saint-Blaise aurait été un important témoin si la fouille avait été conduite d’une façon méthodique, malheureusement il n’y a eu aucun sondage stratigraphique.

Il est décidé que M. Bonifay, C. Raynaud et L. Vallauri se concerteront pour faire un travail en commun sur ces problèmes.

Y. Rigoir lit une note rédigée avec M. Bonifay sur les problèmes des DS.P., en les replaçant parmi les céramiques issues des techniques gallo-romaines, les dernières de l’antiquité tardive parce que les communes annoncent déjà le Moyen Age. Il distingue une groupe Languedocien probablement plus précoce, un groupe provençal important à Marseille et de nombreux ateliers locaux.

J. P. Pelletier a étudié la céramique grise commune autour de l’An Mil et à la fin de l’époque gallo-romaine, il estime qu’il faut être prudent dans le tracé d’une évolution des formes de ces poteries. Les modifications apparaissent au VI^e siècle : épaulement; vases à anse peu nombreux, absence de décor sont des éléments difficiles à préciser.

GDA demande qu’on précise certains détails au bas Moyen Age, les marmite : du XIII^e et du XV^e varient peu, sauf à un petit détail près. En utilisant les dessins de Marseille, La Gayole, Piégu, J.-P. Pelletier et L. Vallauri devraient pouvoir déterminer soit une évolution, soit des faciès régionaux.

Les analyses de M. Picon devraient aider à préciser ce dernier point, ainsi que l’évolution technologique.

L. Rivet évoque le problème de la présentation de ces textes lors du colloque. Sous l’étiquette C.A.T.H.M.A., indique-t-on le nom des divers collaborateurs sous forme d’un générique ? ou signerait-on à chaque paragraphe ?

Pour la rédaction des articles destinés au Colloque de Sienne, se pose le problème de la présentation. Doit-on regrouper les notes en bas de page, en fin d’article ou dans le texte ? Cette dernière solution est utilisée depuis longtemps par les préhistoriens et par les anglo-américains. Cela suppose une liste bibliographique en fin d’ouvrage. Liste bibliographique établie par nom d’auteur suivant un ordre alphabétique, par année, avec si cela est nécessaire n° 1, 2, 3 pour des articles parus au cours de la même année. Dans le texte, il est juste mentionné entre parenthèse le nom de l’auteur, l’année de parution de l’ouvrage, le n° de la page ou de la figure. Si cette solution est adoptée, il faut l’appliquer dans la rédaction du texte; cela supprime les notes infrapaginales et il faut prévoir la bibliographie en fin d’article. G.D.A. souligne l’importance de la bibliographie des sites mentionnés dans la communication de la CATHMA, les chercheurs italiens étant les premiers intéressés à connaître cette bibliographie qui leur permet d’avoir connaissance d’articles parus dans des revues peu connues.

La prochaine réunion aura lieu le 7 septembre 1984 à 9h30. Les articles devront être rédigés. D’ici là, les responsables des principaux paragraphes se réuniront en “sous-commissions”.